



PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction des collectivités territoriales
et des affaires juridiques

ARRÊTÉ

DCTAJ n° 2013 – C - 03

du 29 août 2013

***portant 2^{ème} publication de la traduction de lois et règlements locaux
maintenus en vigueur par les lois du 1er juin 1924
dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle***

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi du 1er juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, notamment son article 12 ;
- VU** la loi du 1er juin 1924 portant introduction des lois commerciales françaises dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, notamment son article 10 ;
- VU** l'ordonnance du 15 septembre 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 31 mai 2012 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle ;
- VU** le décret n°2013-776 du 27 août 2013, publié au JORF du 29 août 2013, portant publication de la traduction de lois et règlements locaux maintenus en vigueur par les lois du 1er juin 1924 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture

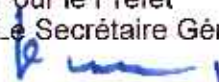
ARRÊTE

Article 1er : En application des dispositions du décret n°2013-776 du 27 août 2013 sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle les textes mentionnés à l'article 1 dudit décret.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 29 août 2013

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Olivier du CRAY

Annexe

à l'arrêté DCTAJ-C-03 du 29 août 2013 portant 2ème publication de la traduction de lois et règlements locaux maintenus en vigueur dans les départements

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

- ordonnance du gouverneur général d'Alsace-Lorraine du 18 avril 1871 sur l'enseignement ;
- code pénal local du 15 mai 1871 ;
- loi du 30 décembre 1871 concernant l'organisation de l'administration ;
- instruction pour les écoles élémentaires du 4 janvier 1874, article 8 ;
- loi n° 1257 du 30 juin 1878 relative aux indemnités accordées aux témoins et experts ;
- décision du 17 mai 1881 modifiant l'instruction pour les écoles élémentaires du 4 janvier 1881 ;
- loi d'Empire du 22 mars 1888 sur la protection des oiseaux ;
- loi pénale du 9 juillet 1888 sur la police rurale ;
- proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 sur le renouvellement de la location de la chasse par les communes ;
- loi du 1er mai 1889 sur les associations coopératives ;
- loi du 2 juillet 1890 relative à l'exécution de la loi d'Empire du 22 mars 1888 sur la protection des oiseaux ;
- ordonnance du 16 juillet 1890 concernant le gibier nuisible ;
- loi du 2 juillet 1891 sur l'usage et la conservation des eaux ;
- arrêté du 1er mai 1892 concernant le repos dominical dans les professions commerciales ;
- ordonnance ministérielle du 1er avril 1893 concernant la protection du tétras-lyre ;
- ordonnance du 5 février 1895 relative aux exceptions à l'interdiction du travail dominical dans l'industrie ;
- ordonnance ministérielle du 24 avril 1895 concernant la capture des canards sauvages au moyen de filets rabattants et d'appelants ;
- loi du 15 juin 1895 sur les rapports de droit privé dans la navigation intérieure ;
- code civil local du 18 août 1896 ;
- loi du 10 mai 1897 d'introduction du code de commerce ;
- ordonnance ministérielle du 4 février 1899 concernant l'exercice de la chasse ;
- loi du 9 juillet 1900 relative à l'entretien des taureaux reproducteurs ;
- loi du 26 juillet 1900 sur les professions ;
- ordonnance du 22 avril 1902 étendant la compétence du Conseil impérial ;
- loi du 22 avril 1902 relative à la compétence en matière d'eaux et d'améliorations hydrauliques ;
- loi du 11 juin 1902 relative à l'exécution en commun, par plusieurs communes, de canalisations d'eau, de travaux de drainage et d'irrigation ;
- loi du 21 juin 1905 relative au droit public des associations et des réunions ;
- proclamation ministérielle du 9 juin 1906 concernant le renouvellement de la location des chasses communales ;
- ordonnance du 8 juillet 1909 concernant la protection de la caille ;
- loi du 11 décembre 1909 relative aux traitements des instituteurs des écoles élémentaires publiques ;
- code des assurances sociales du 19 juillet 1911 ;
- loi du 20 décembre 1911 sur l'assurance des employés ;
- loi du 5 août 1912 d'exécution du code des assurances sociales ;
- loi du 10 juin 1914 modifiant les articles 74, 75 et suivants du code de commerce allemand.